Enjeux et usages de la comparaison internationale dans les publications de l'IRES

Odile JOIN-LAMBERT, Marcus KAHMANN, Yves LOCHARD

La comparaison internationale est inscrite de longue date dans les pratiques de l'IRES. En 1989, le programme scientifique à moyen terme de l'institut marque la nécessité d'une telle approche. Ce programme de recherche infère de la tendance à l'internationalisation que la recherche comparative est possible et souhaitable. Ce processus d'internationalisation a conduit les économies de marché industrialisées à atteindre un degré d'homogénéité tel qu'il paraît possible de définir un ensemble d'ordres de grandeur communs permettant de comparer de manière significative leurs caractéristiques structurelles, leurs modes de fonctionnement et leurs performances. Toutefois 1989 ne marque pas un commencement absolu pour l'IRES – des recherches tournées vers l'international l'ont précédé –, pas plus qu'il n'impose une approche unifiante, les recherches conduites depuis cette invitation ayant été menées selon des méthodologies différentes.

Depuis, sur un plan institutionnel et politique, l'intégration européenne et le poids croissant des normes économiques et juridiques internationales pesant sur les Etats nationaux ont modifié le statut et les usages de la comparaison internationale. Les lieux de décisions politiques et de stratégies syndicale et patronale se sont démultipliés, en partie appuyés par l'émergence d'institutions européennes du « dialogue social ». L'émergence de ce cadre supra et transnational est censé renforcer les interactions entre acteurs sociaux nationaux, et avoir des effets de retour sur les pratiques et institutions nationales, voire les identités des acteurs impliqués. La législation européenne a contribué à modifier le droit social national, les négociations collectives et la politique budgétaire des pays. L'internationalisation du marché du travail bouscule les institutions nationales et les stratégies

de chacun des acteurs. Par l'intermédiaire des entreprises transnationales, la diffusion de pratiques de ressources humaines nationales dans d'autres pays est devenue un phénomène plus important aujourd'hui qu'hier. L'hybridation de pratiques et d'institutions nationales a atteint depuis une vingtaine d'années un niveau sans doute inégalé.

Le défi est bien de rendre compte de la complexification du monde et des mouvements de convergences et de divergences qu'il connaît. La comparaison internationale apparaît comme porteuse d'opérations de réduction de cette complexité. Comment l'IRES s'est-il aussi emparé en pratique de la comparaison internationale ? Dans quelle mesure les publications et les chercheurs de l'IRES ont-ils réussi à s'affranchir de lectures en termes de diffusion d'un modèle international ou de logiques mimétiques ? Comment sont-ils parvenus à dépasser ou complexifier les interprétations faisant référence à des « modèles nationaux » ?

De telles questions ne se posent évidemment pas hors de l'inscription institutionnelle de la recherche. En l'occurrence, à l'IRES, la comparaison est mise en œuvre dans le cadre – et au service – d'un institut de recherche lui-même « au service des organisations syndicales ». La pratique de la comparaison internationale qui y est conduite est-elle singularisée par un tel lien ? En retire-t-elle des traits distinctifs ? Ce lien structurel est-il porteur de défis, d'obligations ou de responsabilités qui lui seraient propres ?

Cet article s'inscrit dans une exigence particulière et périlleuse, à la fois rétrospective et prospective, liée à l'anniversaire des 30 ans de l'IRES que ce numéro spécial célèbre. Il ne s'agira pas ici de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des apports de la comparaison internationale à l'IRES en termes de méthode (Hege, 2003 ; Lefresne, 2003) ou de résultats depuis le vingtième anniversaire de l'institut mais d'ouvrir sur quelques questions. Nous rappelons d'abord les défis théoriques que pose la comparaison internationale ainsi que les usages sociaux auxquels elle peut donner lieu. Les enjeux scientifiques ne sont jamais dépourvus d'enjeux extra-scientifiques, surtout pour un institut dont les travaux de recherche sont souvent commandés et utilisés par des acteurs politiques et sociaux (I). Nous proposons ensuite de recenser quelques pratiques comparatives concrètement mises en œuvre par les chercheurs et les publications de l'IRES, toutefois sans viser l'exhaustivité (II). Enfin, pour aller au-delà d'une lecture rétrospective des travaux menés, une dernière partie évoque l'examen d'objets comparatifs nouveaux (III). Ces derniers relativisent la prégnance des modèles nationaux et invitent à s'intéresser à l'interaction entre les différents niveaux territoriaux, nationaux et internationaux ainsi qu'aux jeux d'échelles entre eux.

I. La comparaison internationale et ses usages

En accumulant des connaissances produites sur les situations nationales, les publications de l'IRES ont participé à la réflexion méthodologique caractérisant l'ensemble des sciences sociales depuis une trentaine d'années. L'intérêt des organisations syndicales pour la comparaison internationale s'inscrit d'ailleurs dans ce contexte historique précis : depuis le début les années 1980, la comparaison internationale a été reconnue comme une voie privilégiée pour tester des hypothèses explicatives développées le plus souvent dans le cadre de travaux nationaux. En même temps, les décideurs politiques mettaient au centre la comparaison internationale, faisant d'elle un passage plus ou moins obligé. L'enjeu réside notamment dans la production de comparaisons qui prennent en compte, en les mettant à distance, les codifications internationales standardisées. La comparaison internationale n'est pas qu'une question de recherche (I.1), elle est aussi une question sociale et politique qui peut faire l'objet d'instrumentalisations (I.2). En évitant cet écueil, le monde syndical peut trouver un moyen de stimuler un retour réflexif sur ses choix et ses pratiques (I.3).

I.1. La comparaison internationale dans les sciences sociales

La comparaison internationale à l'IRES converge avec l'intérêt des organisations syndicales pour l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger et le jeu des acteurs sur des sujets intéressant les organisations syndicales. Même lorsqu'il s'agit d'articles faisant simplement coexister des situations nationales, ce souci de « regarder ailleurs » pour savoir comment font les autres est porteur d'un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales propres. Leur contiguïté peut provoquer un effet d'étrangeté, porteur d'un effet de déplacement et de distanciation, contribuant aussi à faire apparaître les « partis pris implicites » (Jullien, 2012:65). Toutefois, si les vertus de la comparaison dans les publications de l'IRES sont celles qu'on lui prête généralement (rendre familier ce qui est distant, faire prendre de la distance à l'égard du proche), elle contraint à une vigilance spécifique sur le plan méthodologique et constitue une pratique qui est loin d'aller de soi.

Vers un pluralisme méthodologique

Le développement de la comparaison internationale a accompagné celui des méthodes comparatives dans les sciences sociales. Leurs fondateurs ont montré que le détour par autrui constituait un moyen privilégié de se départir de nombre d'idées reçues. La comparaison internationale oblige « à reconsidérer la pertinence des catégories analytiques héritées » (Dogan *et al.*, 1982:12).

A partir des années 1960, sur fond de guerre froide et de décolonisation, les politistes multiplient les travaux comparatifs sur les systèmes politiques

et les politiques sociales, à l'aide de méthodes aussi bien quantitatives que qualitatives. Les macroéconomistes s'engagent dans des études *cross-national*, fondées sur les indicateurs statistiques. Tandis qu'en anthropologie le comparatisme est au fondement de la démarche de recherche, les sociologues de l'éducation, de la protection sociale et du genre s'emparent à leur tour de la comparaison.

Dans la décennie suivante, on assiste à un développement exponentiel de la recherche comparative (Hantrais, 2009). Les maîtres-mots des recherches qui se multiplient alors sont « unification », « convergence », « paradigmes communs ». L'engouement est tel qu'à la fin du XX^{e} siècle, le registre des valeurs telles que le travail, la politique, la famille, l'individualisme, l'environnement, etc., fait lui-même l'objet d'enquêtes tellement extensives qu'elles peuvent porter sur plus de 60 pays représentant plus de 73 % de la population mondiale (Riffault, 1995:25). Dans les années 2000 se développent dans plusieurs secteurs scientifiques et éditoriaux des thématiques comme celles des circulations ou des connexions. Mais ils n'ont « pas pour autant des paradigmes scientifiques automatiquement pertinents dans tous les domaines où l'on tend à vouloir les appliquer », comme le soulignent Douki et Minard (2007:7). Ils posent aujourd'hui des questions sur l'articulation des différents niveaux où situer la comparaison internationale.

Les perspectives comparées en matière d'emploi, de travail, de relations professionnelles ou de protection sociale ont souvent affiché une dichotomie entre les paradigmes universaliste [1] et culturaliste (Maurice, 1989 ; Lallement, Spurk, 2003 ; Hantrais, 2009). Les approches identifiables en matière de comparaison internationale oscillent entre ces deux pôles. Parfois, ces derniers sont présentés comme opposés, parfois comme des étapes dans le processus de recherche, parfois comme complémentaires (Hantrais, Letablier, 1998:148). L'approche universaliste suppose une continuité entre les phénomènes et objets sociaux (le syndicalisme, le chômage, le temps partiel…) comparés dans chaque pays. Les approches fonctionnalistes se fondent sur « une équivalence fonctionnelle des concepts. Elle demande une analyse terme à terme à partir d'une série, souvent hiérarchisée, de facteurs, et se prête à des analyses quantitatives, à l'aide des instruments de mesure et d'évaluation (taux, indicateurs, moyennes, écarts). Dans cette approche, l'objet de recherche est délimité par des dispositifs statistiques, administratifs, juridiques ou techniques, et le chercheur les prend comme tels : les statistiques sont harmonisées, les lois votées, les mesures adoptées et les normes fixées (…). Les comparaisons internationales appartenant à la tradition universalisante se sont souvent contentées de recueillir de grandes quantités de données statistiques en réduisant au minimum l'impact des différences culturelles afin de minimiser les problèmes de comparabilité »

1. On parle aussi d'approche fonctionnaliste, les deux termes pouvant être utilisés.

(Hantrais, Letablier, 1998:148). On n'est pas loin, dans une visée normative, de l'appel au transfert des bonnes pratiques d'un pays à l'autre. Cette dimension renvoie aux présupposés et usages politiques récurrents de la pratique comparative (Spurk, 2003).

L'approche dite culturaliste stipule, au contraire, la discontinuité des phénomènes sociaux d'un espace à l'autre à cause de leur spécificité ou leurs identités culturelles. Méthodologiquement, elles préfèrent une démarche inductive et le recours à l'étude d'un nombre de cas limité, nécessitant un intense travail de contextualisation pour rendre compte des multiples interactions dans la construction des faits sociaux. Le cadre national sert de support privilégié pour la recherche « puisque il s'agit de mettre l'accent sur la cohésion culturelle des sociétés examinées » (Lallement, 2003:114). La culture, comprise comme concept opérant au niveau national, pose toutefois des questions aussi bien sur sa délimitation (une culture commence et s'arrête où ?) que sur l'homogénéisation opérée des multiples divisions à l'intérieur de chaque espace national. On lui a aussi reproché l'usage de la notion de culture comme « boîte noire résiduelle », avancée en général pour expliquer les différences constatées entre pays (Labit, Thoemmes, 2003).

Depuis les années 1990, une tendance à l'œuvre dans les sciences politiques est d'insister moins sur la construction d'une approche théorique d'ensemble que sur la recherche de « problèmes » communs à la discipline, tels que le rôle des institutions, les mécanismes du changement ou le rapport entre institutions et acteurs. Elle correspond aux appels à « l'œcuménisme » de chercheurs, les invitant à traverser les frontières des écoles principales autour de ces questions (Giraud, 2003:93). Plus généralement, l'acceptation croissante du pluralisme méthodologique serait due aussi à un tournant « réflexif » dans la recherche en sciences sociales, se traduisant par une plus grande attention portée aux effets du *background* culturel des chercheurs, leurs communautés de langue, le contexte socio-économique et politique pesant sur les phénomènes analysés et leur contexte institutionnel (Hantrais, 2009:108).

Les publications de l'IRES ne relevant pas d'une division en disciplines académiques mais étant pluridisciplinaires, elles témoignent de ces débats que les disciplines en sciences économiques et sociales ont développé selon leurs propres traditions théoriques, sans trancher toutefois en faveur d'une hypothèse plutôt qu'une autre (Freyssinet, 1998).

Qu'est-ce que comparer ?

Si la recherche comparative comporte de nombreux obstacles théoriques et méthodologiques, sa mise en œuvre concrète contient aussi bien des difficultés. Les nombreuses recherches qualifiées de comparaison « au rabais » (Hyman, 1998 ; Hassenteufel, 2005) en témoignent : compilation

d'études nationales sans grille de lecture partagée, comparaison à distance sans contact avec le terrain d'étude, comparaisons fondées sur des indicateurs statistiques réduisant les phénomènes sociaux aux volumétries, construction d'échantillon *ad hoc* afin d'appuyer une hypothèse, catalogue de différences entre pays sans explications, etc.

Dans la pratique de recherche, qu'est-ce que comparer ? Pour Hyman (1998), comparer signifie « rapprocher systématiquement des phénomènes comportant à la fois similitudes et différences » entre pays. Pour Vigour (2005:10), c'est la « mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier, défini par le chercheur ». Pour Dupré *et alii* (2003:7), la comparaison internationale s'apparente plus à une posture intellectuelle qu'à une technique. Les définitions de la pratique comparative ne sont donc, pas plus que la méthode, homogènes. Elles convergent néanmoins sur un point : cette pratique ne va pas de soi et nécessite une construction maîtrisée, « de la définition de la problématique au choix du terrain, en passant par la construction des données, leur analyse et leur explication » (Vigour, 2005:17). Cette construction peut se faire aussi *a posteriori* en fonction du type de matériau recueilli. Ces exigences mettent en question le statut de la comparaison internationale comme simple « méthode ».

Pour surmonter ces difficultés, plusieurs pistes ont été explorées. En premier lieu, considérer les configurations dans lesquelles une institution ou un phénomène s'insère dans chacun des pays pour souligner les interdépendances entre faits sociaux ou politiques (Maurice *et al.*, 1982). En outre, historiciser les catégories (Werner, Zimmermann, 2003) et prêter attention à la construction sociale des concepts (Passeron, 1991). Enfin, étudier les transferts ou emprunts de certaines catégories entre pays, les déplacements et les modalités de réappropriation par les acteurs. Par ailleurs, certains préconisent un travail réellement collectif et international d'élaboration du cadre comparatif de la recherche, afin de créer un vocabulaire partagé à l'ensemble des chercheurs impliqués.

Toutefois certaines des grandes enquêtes internationales qui se sont développées au cours des dernières années (PISA, World Value Survey, Eurobaromètres) n'évitent pas toujours l'écueil consistant à imposer des catégories qui n'ont cours que dans certains des pays étudiés, voire parfois dans aucun d'entre eux lorsqu'il s'agit de catégories *ad hoc* produites par les enquêtes. Or il n'est plus possible dans les sciences sociales de comprendre les catégories de chômage, d'emploi, travail, etc. à partir de catégories invariantes dans le temps ou dans l'espace.

L'engouement d'institutions publiques ou privées pour les études comparées, notamment lorsqu'il s'inscrit dans une perspective résolument tournée vers l'action (*benchmarking*, mise en place de classements internationaux,

etc.) se fait parfois au détriment d'une véritable réflexion sur les catégories comparées. Le chercheur est alors conduit soit à limiter ses ambitions, en plaçant un grand nombre de pays sous le plus petit dénominateur commun, soit à imposer ses propres catégories comme universelles (Esping-Andersen, 1999). On peut songer ici par exemple aux catégories de « non-emploi », de « flexibilité », de « travail décent » ou d'« employabilité » (Bruggeman *et al.*, 2012), diffusées par l'OCDE ou l'OIT et qui tendent à devenir des catégories opératoires dans les différents contextes nationaux, d'autant qu'elles servent de point d'appui à des politiques publiques relativement similaires d'un pays à l'autre (Gayon, 2009).

I.2. L'instrumentalisation politique de la comparaison internationale

Sans être nouveaux, une série de phénomènes se sont renforcés sous l'impact de la globalisation économique, informationnelle et juridique. Les décisions et évolutions concernant l'écologie, l'économie, la migration ou le transport par exemple impactent directement les Etats-nations, faisant « système ». D'une façon plus indirecte, les références aux « autres », leur pensée et situation, occupe une place visible dans les débats nationaux, politiques ou intellectuels, notamment à travers des rapports administratifs, des traductions de livres, les réseaux d'experts, des visites d'études ou les médias (Hassenteufel, 2005).

Les enjeux et pratiques de la comparaison internationale ont ainsi évolué d'abord sous l'effet d'un succès dans les cénacles de l'expertise internationale (OCDE, BIT, etc.) qui ont constitué des moteurs déterminants pour le développement des recherches comparatives, resserrant les liens entre préoccupations de politiques publiques et programmes de recherche. Dans beaucoup de domaines comme celui de l'emploi, le *benchmarking* s'est imposé comme un instrument politique pour définir des critères du souhaitable et orienter l'action (Bruno, 2009). La comparaison des performances est devenue un moyen de bâtir des politiques de coopération au niveau de l'Europe sociale.

La comparaison, notamment statistique, apparaît ainsi souvent comme un puissant outil politique, formalisé et apparemment objectivé. Un outil de gouvernement à certains égards, et de lutte entre pays pour l'imposition de modèles nationaux (Jobert, 2003). On ne saurait donc être trop vigilant vis-à-vis d'une célébration consensuelle de la comparaison, de sa tonalité pacifiante et heuristique. Comme toute pratique sociale et politique, elle vise souvent à installer des palmarès et des classements relevant d'une intention de standardisation. Au niveau européen en particulier, la comparaison nourrit le développement démesuré d'une information prévisionnelle prioritairement statistique, qui oriente les politiques publiques et plus généralement l'action des gouvernements. Cette comparaison est le plus

souvent réduite à une comparaison de chiffres dont elle retire les propriétés conférées à ces derniers, « celles d'être vrais, neutres et incontestables » (Ogien, 2010:22). Ce sont des performances qui sont mises en regard les unes des autres. En France, le passage de la Rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) illustre « la manière dont, en l'espace d'une trentaine d'années, les outils de la statistique administrative se sont mués en instruments de gestion utilisés comme autant de "leviers" de la réforme de l'Etat » (Ogien, 2010:22). Cette logique s'est imposée sans qu'un espace de dialogue sur les indicateurs ait été instauré. La visée est dès lors moins de comprendre que de formater, d'installer la légitimité de « modèles », de politiques parfois au prix de l'évitement d'élucidation des problèmes et de débats sur les choix collectifs.

L'instrumentalisation politique de la comparaison internationale, de même que la préséance accordée à des catégories transnationales ou supranationales produites par des organismes publics ou privés, rendent l'apport de l'éclairage international utile pour le syndicalisme.

I.3. L'utilité de la comparaison internationale pour le syndicalisme

L'intérêt des organisations syndicales pour la comparaison internationale s'inscrit ainsi d'abord dans une perspective de contre-expertise. La comparaison internationale intervient dans les choix et légitimations politiques des acteurs patronaux et gouvernementaux. Or l'usage public des comparaisons savantes, tout comme les comparaisons faites sur commande publique ou par des experts autoproclamés et leur appropriation par les médias se sont fortement développés. Ces nouveaux usages à des fins politiques conduisent les acteurs sociaux, les associations et les partis à se positionner sur la construction scientifique de ces comparaisons (variables, échelles, définitions…) et sur leur usage politique. Autrement dit, dans la mesure où les politiques publiques ont davantage recours à des experts et à leur expertise, les syndicats se voient davantage confrontés à ce registre de légitimation. Le pouvoir social des experts, et donc leur capacité à convaincre les décideurs, est sans conteste accru par l'écho médiatique qui leur est donné. Face à ces expertises dont les résultats sont promus avec une grande rapidité par les médias, le monde syndical a tout intérêt à accroître sa capacité d'expertise propre.

Cette évolution met au défi les organisations syndicales d'exploiter ces travaux comparatifs, d'en tirer le meilleur parti, d'en apprécier les apports et les limites. Une telle mutation nécessite par ailleurs d'en identifier les usages abusifs afin de pouvoir intervenir dans le débat, proposer des alternatives, des contre-exemples voire, le cas échéant, promouvoir des recherches comparatives se fondant sur des problématiques différentes. L'utilisation croissante des résultats de travaux à vocation comparative transformées en

référentiels politiques (flexicurité, modèle allemand, etc.) par les décideurs politiques nationaux et européens comme armes contre les forces sociales taxées de « conservatisme » a réactualisé cette attente des organisations syndicales en termes de contre-expertise, dont le présent numéro spécial constitue un bel exemple.

Un autre type d'apport de l'ouverture à l'international, pas nécessairement associé à une approche explicitement comparatiste, est plus autoréflexive, mettant en jeu les pratiques et les représentations tributaires des rapports sociaux structurés dans le cadre de l'Etat-nation ; il concerne les pratiques syndicales elles-mêmes. Souvent, les acteurs syndicaux ont des contacts avec leurs homologues étrangers et suivent leurs débats. Ce qui leur manque en revanche est un savoir approfondi et contextualisé pour comprendre les enjeux à un moment donné dans un contexte particulier, mais qui peut se poser, d'une manière différente certes, « chez eux ». On pense par exemple aux modes d'action collectifs (Levesque, Murray, 2010), à la représentation des salariés (Artus, 2012), la légitimité syndicale (Dufour, Hege, 2010), les rapports à la politique (Hyman, Gumbrell-McCormick, 2010), la démocratie syndicale (Voss, 2010), la négociation collective transnationale (da Costa, Rehfeldt, 2012), la participation des salariés dans les sociétés à statut européen (Rehfeldt, 2012) et les comités d'entreprise européens (Waddington, 2012), l'organisation des femmes (Yates, 2010), l'écologie (Snell, Fairbrother, 2010) ou les réformes organisationnelles (Kahmann, 2009) [2].

Des travaux comparatifs sur le syndicalisme ont largement contribué à mettre en question un certain nombre de modes d'explication supposés universels sur la « crise syndicale » et à lancer des pistes de réflexion grâce à l'exemple étranger (Fairbrother, Yates, 2003 ; Frege, Kelly, 2004 ; Waddington *et al.*, 2005 ; Dufour *et al.*, 2009). Le recours aux expériences étrangères peut ainsi servir d'arguments pour les débats internes ou pour la communication vers l'extérieur. Les deux revues de l'IRES servent de support privilégié pour cet usage.

Hyman (1998) en donne plusieurs exemples. L'expérience d'IG Metall en 1984-1985 autour de la réduction du temps de travail hebdomadaire a été suivie de près par ses homologues syndicaux britanniques à la fin des années 1980, avant qu'ils ne lancent une telle campagne. Les « accords » entre la confédération des syndicats australiens ATUC et le gouvernement travailliste ont été largement inspirés par les conceptions européennes du « partenariat social ». Depuis les années 1990, bon nombre de syndicats britanniques se sont inspirés de pratiques nord-américaines et australiennes en matière de recrutement et de mobilisation des salariés (*organizing*), tout

2. Soulignons que l'important travail de traduction et de diffusion d'articles internationaux dans *La Revue de l'IRES* facilite l'accès des chercheurs francophones aux débats et concepts de la recherche non française.

en les adaptant aux spécificités de leurs systèmes de relations professionnelles. A la recherche des nouvelles orientations stratégiques dans les années 1990, les syndicats italiens, et en particulier la CGIL, ont regardé de près la Suède et l'Allemagne pour refonder leur propre système de représentation. Plus récemment, les syndicats allemands se sont intéressés aux dispositifs et aux effets de salaire minimum en France et au Royaume-Uni pour appuyer leurs revendications en matière d'introduction d'un salaire minimum légal.

Les apports d'un « regard sur l'étranger » sont devenus plus importants avec l'émergence du cadre de régulation européen, économique (marché et monnaie unique) et social (comités d'entreprise européens, dialogue social sectoriel et interprofessionnel, etc.). Par exemple, l'interdépendance économique accrue dans l'Union monétaire a, à la fin des années 1990, suscité des tentatives de coordination salariale européenne, appelant à un savoir comparatif sur l'évolution des salaires conventionnels. Plus récemment, l'opposition des syndicats européens aux politiques d'austérité a renouvelé l'intérêt syndical en matière de comparaison de l'évolution du droit du travail et des salaires, comme le montre un travail récent de l'Institut syndical européen (Schoemann, Clauwaert, 2012) et le sujet de ce numéro spécial. Sur un plan plus pratique encore, la coopération des acteurs syndicaux en faveur des instances associées à « l'Europe sociale » est à l'origine de la mobilisation quasi permanente d'un important savoir sur « autrui » (systèmes nationaux de représentation d'entreprise et de négociation collective, cultures syndicales nationales…), comme en témoigne par exemple le contenu des formations syndicales des membres des comités d'entreprise européens. Dans ce cas, le savoir comparatif est censé contourner les tentatives du management de tirer partie de la segmentation nationale des salariés en faisant jouer les collectifs de travail les uns contre les autres, ou, mieux encore, bâtir des projets transnationaux.

Le passage entre recherche comparative et pratique syndicale ne se fait toutefois pas sans difficultés. Les raisons sont d'abord liées aux différences entre activité politique et syndicale, d'un côté, et scientifique de l'autre. Alors que la temporalité du politique relève d'un rythme court et est fortement déterminée par des enjeux en dehors de la connaissance (rapports de force, image véhiculée, soutien mesuré…), le temps des activités scientifiques est plus long. La nécessité des acteurs politiques de produire des réponses en peu de temps et avec peu de moyens crée en soi des tensions avec une pratique qui a surtout pour souci de produire des résultats robustes et fiables, nécessitant un investissement long et potentiellement coûteux, de surcroît si la recherche implique plusieurs pays.

Il existe également une réticence légitime de la part des chercheurs à mettre à disposition leur savoir. Ils craignent que les limites de leurs

résultats (statistiques, taille d'échantillon, etc.) ne soient gommées, en étant généralisés et intégrés dans le processus de simplification et d'instrumentalisation politique (Hantrais, 2009:120-121). La demande récurrente des acteurs sociaux d'identifier des *best practices* rencontre également des réserves légitimes de la part des chercheurs, soucieux de ne pas isoler les institutions et pratiques du contexte social et économique dont elles dépendent.

Ces difficultés, parmi d'autres, liées à la demande sociale qui fonde l'originalité institutionnelle de l'IRES, nécessitent donc de déplacer l'appel au transfert des bonnes pratiques d'un pays à l'autre (qui renvoie lui-même aux présupposés et usages politiques récurrents de la pratique comparative) afin de construire des objets qui soient tout à la fois décalés par rapport à l'usage technocratique ou normatif de la comparaison internationale et éclairant pour les organisations syndicales, ce que nous allons voir maintenant.

II. Une intensité variable du regard sur l'étranger dans les publications de l'IRES

Les liens privilégiés que l'IRES entretient avec les organisations syndicales sont à l'origine d'une tension constitutive nécessaire pour comprendre ce que signifie faire de la comparaison internationale pour un institut « au service des organisations syndicales ». Les organisations syndicales sont à la recherche de réponses et d'analyses des enjeux auxquels elles sont confrontées dans leurs différents périmètres d'action. De ce lien institutionnel découle une exigence pour les chercheurs et les publications de l'IRES : être attentifs aux positions et actions des organisations syndicales et aux mouvements sociaux dans les champs investis par l'institut. Si les chercheurs doivent se plier à l'exigence de s'écarter des approches réduisant la pratique et les représentations à des reflets de programmes inscrits dans les institutions, ils ne peuvent pas pour autant tomber dans le travers opposé d'un empirisme consistant à décrire en détail des faits sans analyser les tendances à l'œuvre. A l'intérieur de cette tension existe finalement un vaste espace permettant de construire des objets de recherche éclairants pour les syndicats.

La pratique de la comparaison internationale telle que la reflètent les publications de l'IRES manifeste un travail comparatif régulier, qui aboutit à partir de 1994 à la publication de numéros spéciaux de la *Chronique internationale* ainsi qu'à des projets scientifiques à moyen terme trouvant leurs débouchés dans d'autres supports : *La Revue de l'IRES* et divers ouvrages de recherche ou de synthèse [3]. Ces trois types de supports, *Chronique*, *Revue* et ouvrages, seront successivement abordés. Ils attestent des usages d'intensité variable du « regard sur l'étranger ».

3. Une liste non exhaustive des travaux comparatifs des chercheurs de l'IRES sera annexée à l'article dans sa version électronique (www.ires.fr/publications/la-revue-de-lires).

II.1. La comparaison dans la Chronique internationale

En créant la *Chronique internationale* en 1989, l'IRES souhaite rendre « compte des principaux événements et évolutions qui facilitent la compréhension des mouvements sociaux étrangers » et approfondir « la connaissance des évolutions récentes importantes, la réflexion sur le débat social dans les différents pays, sur les enjeux en cause et les stratégies d'acteurs » (*La Revue de l'IRES*, « Supplément spécial XX^{e} anniversaire », 2003). La *Chronique internationale* paraît six fois par an. Les cinq numéros dédiés aux sujets d'actualité sociale dans différents pays et régions sont complétés par un numéro spécial. Elle combine un ancrage à une actualité sociale ou économique étrangère avec une analyse contextualisée et souvent historicisée : c'est l'originalité de la *Chronique* dans le champ des publications économiques et sociales en France. En décalant le regard sur l'étranger, la *Chronique* peut s'avérer, pour les syndicalistes, être une source de réflexion, de (dé)légitimation, voire de coopération sur les enjeux se présentant à eux à un moment donné. Les articles sont susceptibles d'inviter à des lectures comparatives implicites avec les expériences nationales, ouvrant sur d'autres espaces de conception et d'action possibles.

Toutefois, non seulement les lecteurs, mais aussi le recours au regard sur l'étranger dans la *Chronique* sont plus variés qu'il n'y paraît ; les numéros spéciaux de la *Chronique internationale* poursuivent ainsi une démarche explicitement comparative. Chaque année, l'équipe des conseillers techniques syndicaux et le collectif de chercheurs discutent d'une problématique identifiée – souvent d'actualité – commune à un ensemble de pays (politiques d'emploi, retraites, chômage des jeunes, salaires, etc.). Rejetant « toute coupure entre monde économique et social » (Freyssinet, 1989), les chercheurs de formations disciplinaires différentes se rassemblent autour de ce projet. C'est à partir d'une note de problématique qu'ils se lancent dans un travail monographique suivant dans l'idéal l'évolution de « leur » pays depuis plusieurs années à travers des publications dans la *Chronique internationale*. Les monographies donnent lieu à au moins un article transversal qui fait émerger différences et ressemblances entre les pays observés et essaie d'en proposer des clefs de lecture. Davantage que dans les numéros « ordinaires » de la *Chronique internationale*, les articles transversaux donnent régulièrement lieu à des interrogations assez fondamentales sur l'interprétation des phénomènes observés. L'exemple de deux numéros spéciaux traitant des questions associées aux relations professionnelles en fournissent l'illustration.

La représentativité syndicale

Le numéro spécial de la *Chronique internationale* de septembre 2000 qui porte sur la représentativité syndicale a pour arrière-plan le débat français sur la réforme des règles de représentativité (aboutissant à la loi de 2008

sur la représentativité) ainsi que la prolifération des « pactes sociaux » dans beaucoup de pays européens. Alors que la notion de représentativité est absente du droit syndical dans la plupart de neuf pays analysés [4], les questions posées – Quelle reconnaissance institutionnelle de la place syndicale dans la régulation sociale ? Quelle capacité de représentation effective des salariés ? Quelles tensions entre les deux ? – concernent bien tous les pays. Les monographies nationales montrent, de manière surprenante, que les questionnements syndicaux sur la représentativité se répandent un peu partout, et indépendamment de la situation et des dispositifs de reconnaissance identifiables.

En introduisant dans la notion de représentativité une distinction entre légitimité institutionnelle et identitaire, le numéro cherche, à travers les monographies, à explorer aussi bien les manifestations concrètes de la déstabilisation (taux de syndicalisation, liens syndicaux avec les partis politiques, législations antisyndicales, etc.) que les stratégies des acteurs des relations professionnelles, y compris les organisations syndicales. Alors que certaines monographies mettaient l'accent sur les facteurs extérieurs de la mise en question de la représentativité (c'est-à-dire les transformations des appareils productifs et de la sphère politique intervenues depuis les années 1980), d'autres s'interrogent sur les facteurs internes aux organisations syndicales. Si les objets analysés sont hétérogènes, leur exploration permet néanmoins d'ouvrir sur la question de la relation entre reconnaissance institutionnelle et capacité représentative, question essentielle sur les conditions possibles du renouveau syndical, y compris en France.

Précarisation de l'emploi et syndicalisme

Le numéro spécial de la *Chronique internationale* de novembre 2005 porte sur la précarisation de l'emploi tout en se centrant sur le rapport que le syndicalisme entretient avec elle. Il montre lui aussi que le comparatisme a pour vertu d'engendrer des classifications, faisant avancer la réflexion sur les similitudes et divergences entre espaces nationaux. Pour s'approcher du phénomène de la précarité (difficilement appréhendable au niveau national et encore plus internationalement), l'article introductif propose une grille de lecture des arrangements nationaux en fonction de trois éléments : les modes d'accès aux garanties de sécurisation individuelle et collective ; le degré d'extension de la sécurisation des emplois ; et, point méthodologiquement plutôt original, le rôle des organisations syndicales. A partir de ces critères se dégage une première classification des neuf pays observés : le modèle anglo-saxon (Etats-Unis, Royaume-Uni), où la sécurité de l'emploi est directement liée à la présence syndicale dans l'entreprise (la faiblesse de textes réglementaires expliquant l'importance des attaques antisyndicales)

4. Voir à ce sujet l'article comparatif dans ce numéro sur les conceptions juridiques divergentes de la représentativité en Europe.

ainsi que le « cœur du modèle social européen », caractérisé par une protection sociale étendue, une législation du travail protectrice et une négociation collective relativement centralisée. D'importantes différences à l'intérieur de ce dernier groupe sont néanmoins relevées. Elles concernent la pression sur les régimes d'emploi, avec des syndicalismes nationaux qui, soit défendent activement une « flexicurisation » de l'emploi, soit hésitent devant les positions à adopter, soit enfin la subissent franchement.

Outre l'identification de ces différences et similitudes, l'apport de ce numéro concerne la signification de ces évolutions, se présentant comme une double menace pesant sur le syndicalisme. D'une part, le repli des syndicalismes sur une position de défense des *insiders* (encore) sécurisés du marché du travail n'impliquerait pas uniquement qu'ils perdent des adhérents ou des zones d'influence, mais surtout que leur nature sociale se transforme. D'autre part, le mouvement de précarisation des marchés du travail risquerait de voir le rôle des syndicats se restreindre à la sphère du travail, les privant ainsi de leur fonction d'assimilation de différentes fractions du salariat. Dans une telle constellation, il n'y aurait pas forcement besoin de politique ouvertement antisyndicale pour miner le statut salarial à long terme.

II.2. La pratique comparative dans La Revue de l'IRES

La Revue de l'IRES, créée elle aussi en 1989, paraît trois fois par an. Elle s'inscrit dans l'univers de la production scientifique en matière économique et sociale, avec des caractéristiques spécifiques qui reflètent les missions originales de l'institut (Freyssinet, 2012, dans ce numéro). L'ouverture à la comparaison internationale de *La Revue de l'IRES* a plusieurs origines, qu'il s'agisse de séminaires internationaux internes ou organisés avec l'aide du CNRS. Depuis le programme scientifique de 1989 axé sur la comparaison internationale du rapport salarial dans la crise, c'est d'abord le couple franco-allemand qui a fait l'objet de recherches comparatives (huit articles de *La Revue* entre le numéro 1 et 10), puis le couple franco-britannique (à partir du numéro 14), avant que les comparaisons France/Etats-Unis ne fassent leur apparition.

Une autre source d'élargissement à l'international concerne les collaborations avec des centres de recherche internationaux ou étrangers proches des préoccupations syndicales comme avec l'Institut syndical européen (ISE), le Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (WSI) de la Fondation Hans Böckler ou le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) (numéros 65 et 68). Débouché pour des recherches pluridisciplinaires, *La Revue de l'IRES* est donc aussi un support de diffusion de ces savoirs des syndicalistes sur les syndicats auxquels n'accèderait pas un chercheur situé en dehors de la sphère syndicale

(Rehfeldt, da Costa, 2012). En outre, *La Revue* a publié près d'une vingtaine d'articles faisant coexister dans chaque livraison une série de monographies nationales.

De nouvelles perspectives dans le champ des relations professionnelles

D'autres approches comparatives, faisant souvent coexister des monographies nationales, ont aussi été publiées dans *La Revue*. Ainsi, des articles sur les délégués syndicaux par exemple (Dufour, Hege, 2011:19-20) ont utilisé la comparaison comme méthode pour enrichir les relations entre « les instruments » et leurs « résultats » (p. 20), le contexte, les « environnements institutionnels » et les modes de relation entre les délégués et leurs mandants : « D'un point de vue méthodologique, cette posture replace la comparaison internationale dans le canon des règles de la méthode sociologique. Ses vertus heuristiques sont fortes pour autant qu'elle permet la confrontation de ce qu'est l'acte de représentation, dans l'ensemble de ses dimensions : sa dimension empirique comme sa dimension institutionnelle (…). La comparaison internationale enrichit l'analyse des pratiques de représentation si l'on dépasse l'assimilation de chaque équipe de représentants à un archétype national, et par conséquent si l'on dépasse la comparaison entre des archétypes. Une fois cette posture méthodologique acceptée, chaque équipe de représentants est comparable à une autre, où qu'elles soient » (Dufour, Hege, 2011:39). Cette approche, associée aux travaux de l'IRES sur les comités d'entreprise et les délégués syndicaux, s'inscrit à contrecourant des comparaisons « institutionnalistes » qui déduisent des caractéristiques institutionnelles une évaluation des pratiques, de leurs évolutions et de leur capacité de résilience.

Cette méthode a alimenté une nouvelle perspective dans le champ des relations professionnelles et plus précisément sur le renouveau syndical. Dans leur comparaison franco-canadienne (Dufour *et al.*, 2009) sur les adaptations des équipes syndicales sous la pression de l'internationalisation des échanges et de la production, les auteurs développent un concept original, celui du « syndicalisme référentiel ». La recherche sur le sujet tend à montrer que les facteurs tels que les institutions, les secteurs ou le type d'organisation ne suffisent pas à expliquer les variations observables dans les stratégies d'acteurs. Or peu de travaux relèvent le défi de conceptualiser la « boîte noire » que représentent les acteurs syndicaux. L'apport consiste ici à montrer que ces derniers développent des principes et des pratiques – implicites et contestées, mais relativement stables – qui traduisent à la fois la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes et des structures sociales. L'objet de la recherche devient ainsi la confrontation entre ce que les auteurs appellent les systèmes de référence syndicale et les nouvelles normes fondant les exigences managériales. Comment ces nouvelles situations sont-elles

appréciées par les acteurs syndicaux et à quelles actions donnent-elles lieu de leur part ? Le concept des « syndicalismes référentiels » vise à opérationnaliser cette perspective pour la recherche empirique en leur attribuant cinq dimensions : les identités collectives, les répertoires d'action, les ressources internes et externes et la capacité représentative. Les auteurs créent ainsi un outil analytique fournissant des variables suffisamment abstraites pour s'appliquer à différents espaces. Elles leur servent parallèlement de définition des dimensions qu'ils pensent pertinentes pour le renouveau syndical. La « capacité stratégique » est appréhendée comme la capacité des équipes syndicales à réarticuler ces dimensions pour s'adapter aux changements en rompant avec la « dépendance de sentier » [5] dans laquelle les référentiels syndicaux tendent à les enfermer.

Un autre regard sur l'emploi, la protection sociale et les retraites

D'autres articles parus dans *La Revue* mettent aussi en avant des résultats originaux à partir des comparaisons internationales. La mise en perspective historique s'avère également éclairante, comme dans le cas de l'analyse comparée de deux voies politiques vers le plein emploi en France et en Suède dans la période de l'après-guerre (Appelqvist, 2008). L'article analyse comment se constituent deux modèles de croissance et de politique économique très différents, qui précèdent, en France et en Suède, les Trente Glorieuses. Il montre comment, dans cette période cruciale, le retour au plein emploi n'est pas seulement lié à la croissance et à des politiques actives de l'emploi, mais surtout à une politique économique et monétaire et à des compromis sociaux différents passés dans chacun des deux pays.

En revenant sur cette période fondatrice de l'après-guerre, l'auteur montre que l'objectif du retour au plein emploi, similaire dans les deux pays, s'obtient par des voies politiques très différentes. Le texte montre que le rétablissement de l'emploi et l'absence de chômage de masse dans les secteurs stratégiques de l'industrie est central pour l'adhésion du mouvement ouvrier aux pactes sociaux. Il montre ainsi en creux qu'hier pas plus qu'aujourd'hui le plein emploi ne dépend que de la politique de croissance, et d'une politique spécifique de l'emploi, mais qu'il dépend des orientations de politiques économiques et d'un consensus social, très variable d'un pays à l'autre. L'auteur apporte aussi deux résultats novateurs sur les cas suédois et français. A propos de la Suède, on considère souvent que le système de relations sociales date de l'avant-guerre, et que les rapports entre patronat et syndicat ont d'emblée été bâtis sur la compréhension commune des besoins de productivité et de paix sociale. L'auteur souligne au contraire le rôle joué dans l'après-Seconde Guerre mondiale, par la grande grève de la métallurgie en 1945 et la confrontation au mouvement ouvrier

5. Théorie expliquant comment un ensemble de décisions passées peut influer sur les décisions futures.

politique et idéologique du patronat suédois en 1946-1948. Le cas français est aussi l'occasion d'un résultat novateur : le rôle joué par l'inflation dans l'inversion des alliances politiques, rarement étudié chez les historiens français. Alors qu'en 1946, le problème essentiel concerne la classification des postes, en 1947, avec l'accélération de l'inflation, le problème essentiel concerne le pouvoir d'achat.

Patrick Hassenteufel (2011), en étudiant les transformations du mode de gouvernement de l'assurance maladie en France et en Allemagne, part du constat qu'il existe des formes d'affirmation et de réaffirmation du rôle de l'Etat modifiant les modalités d'interaction entre les acteurs des systèmes d'assurance maladie (Etat, caisses et producteurs de soins). Il s'interroge par la suite sur l'existence d'un processus de rapprochement entre les modèles allemand et français. Il constate, sur la base d'une enquête comparative approfondie (sociographie des acteurs clés des réformes, rapports et textes produits en amont des réformes, 70 entretiens auprès d'acteurs), un processus de convergence. Toutefois, contrairement à ce qui est trop souvent énoncé comme l'adoption d'un modèle unique, la démonstration est faite qu'il « s'agit ici plus d'une atténuation des différences dans le mode de gouvernement des systèmes d'assurance maladie français et allemand que de l'avènement d'un organisation institutionnelle identique » (Hassenteufel, 2011:28). Les limites de la convergence sont également liées à des différences de mise en œuvre dans les deux pays : en Allemagne, « le caractère plus négocié des réformes et l'association plus forte à celles-ci des acteurs clés de la mise en œuvre (les caisses en particulier) facilite leur adoption et leur effectivité notamment dans le domaine de la maîtrise des dépenses de santé » (Hassenteufel, 2011:29).

Dernier exemple : l'outil que constitue la comparaison internationale a donné des résultats lorsqu'il est appliqué au niveau européen, notamment sur le cas des retraites. Dresser une comparaison au niveau européen et mettre en évidence ses limites s'avère en réalité moins simple qu'il n'y paraît, tant les revendications des syndicats sur les systèmes de retraites se font dans des systèmes techniques extrêmement complexes. Antoine Math montre ainsi (2001) les limites des rapports européens comme celui du Comité de politique économique sur l'impact du vieillissement sur les systèmes de retraite. Parmi ces limites figurent notamment le manque de transparence sur les méthodes de calcul, l'absence de justification de nombreux choix méthodologiques, la fragilité d'hypothèses reposant sur des présupposés discutables, ou l'absence de prise en compte de la question des cotisations sociales qui ont longtemps constitué la variable d'ajustement essentielle des systèmes de retraite par répartition. Le même auteur tire un peu plus tard, avec Pierre Concialdi (Concialdi, Math, 2003), quelques enseignements plus précis du détour par l'étranger sur les retraites par

répartition. Alors que les perspectives démographiques sont très variables selon les pays, dans tous ont été engagées des réformes régressives des régimes de retraite. Le basculement de certains pays vers des dispositifs de capitalisation, loin d'apparaître comme le signe de moins d'Etat, est plutôt la marque d'Etats qui interviennent autrement, en faveur de certaines catégories, ce qui n'est pas sans effet sur les inégalités entre générations et entre hommes et femmes.

II.3. Ouvrages ou documents de synthèse

D'autres documents comme les rapports de l'IRES ou des ouvrages publiés sous le timbre de l'IRES se sont confrontés à la question de la comparaison ; nous ne retiendrons que deux exemples [6]. Dans la pratique comparative à l'IRES, ce sont ces ouvrages, s'appuyant parfois sur d'intensives (et successives) enquêtes de terrain, qui sont allés le plus loin dans le travail de déconstruction (des termes, statistiques, nomenclatures, etc.) et de reconstruction des notions et de méthodes pertinentes sur la base de questionnements communs.

Négociations et dynamiques salariales comparées en Europe

Les économistes de l'IRES se sont toujours montrés critiques vis-à-vis de la propension de l'OCDE à faire l'hypothèse que tous les pays sont identiques (et, implicitement, doivent suivre un même modèle) et que les variables exercent leur influence en dehors des contextes sociohistoriques (Amable, 2003). Ils se sont tenus éloignés de la tentation d'expliquer l'évolution d'un pays à partir d'une logique propre, notamment par la référence à des modèles-types proposés par les économistes institutionnalistes (Hall, Soskice 2001) ou les théoriciens du néo-corporatisme (Schmitter 1981). Un regard critique sur la notion de modèle a toujours été porté, notamment à cause du risque d'identifier un pays à une caractéristique particulière, d'en ignorer d'autres ainsi que les interactions entre elles.

Cette démarche est notamment illustrée à l'IRES par un rapport sur les négociations et les dynamiques salariales comparées en Europe (Fayolle *et al.*, 2005). Rehfeldt s'y interroge sur les marchés du travail « pertinents » en termes d'espace sectoriel ou professionnel au sein desquels se déterminent les rémunérations salariales. Le questionnement initial privilégie le point de vue macroéconomique mais les histoires et les scénarios qu'il suggère sont mis à l'épreuve par la prise en compte de l'évolution des relations professionnelles. Le rapport fait le constat d'une difficulté évidente à situer le système français de relations collectives et de négociations salariales dans

6. Ces ouvrages ont été précédés par d'autres projets dans les années 1990. Nous pensons notamment à ceux portant sur les systèmes nationaux de retraite (apRoberts, Reynaud, 1992) et sur les syndicalismes européens (IRES, 1992). Ils témoignent de l'engagement avec lequel les jeunes chercheurs se lancent alors dans la comparaison internationale. De premiers jalons comparatifs se trouvent dans *Les Dossiers de l'IRES* de 1984 portant sur la protection sociale dans le monde.

une typologie des systèmes nationaux, la façade étatique du système français recouvrant en réalité des pratiques salariales décentralisées.

Un des principaux résultats concerne la limite des typologies de systèmes nationaux de négociations salariales, les critères classants étant d'ordre principalement institutionnel (implantation, fonctionnement des forces syndicales et patronales, emboîtement des niveaux de négociation, degré d'intervention de l'Etat). L'étude constate que la décentralisation des négociations salariales est commune à la plupart des pays européens, mais corrigée par des modes d'intervention publique ou de concertation tripartite spécifiques. Les auteurs restent sceptiques sur le niveau des branches comme pouvant constituer, à l'échelle européenne, un espace pertinent de négociation collective. Plus généralement, les systèmes salariaux nationaux restent caractérisés par des degrés variables de solidarité salariale entre secteurs d'activité et groupes professionnels, en fonction des comportements des secteurs à forts gains de productivité et des modes de coordination propres à ces groupes.

L'étude s'interroge donc, *in fine*, sur la méthodologie des comparaisons internationales et sur les outils d'observation habituels à la disposition des chercheurs pour appréhender des modes de coordination émergents au sein d'activités économiques ou parmi des groupes professionnels : ces outils « sont-ils marqués par l'obsolescence des modes de coordination que nous sommes capables de déceler ? » (Fayolle *et al.*, 2005:157).

Les comités d'entreprise dans les différents pays européens

Depuis les années 1980, l'IRES s'est engagé dans la recherche comparative des pratiques de représentation dans les entreprises. A l'origine de l'ouverture de ce champ de recherche, on trouve une coopération avec le WSI, visant à comparer les comités d'entreprise français avec les *Betriebsräte* allemands. Au moment où le débat européen porte sur la forme d'une future directive sur le comité d'entreprise européen, une interrogation portant sur les modalités selon lesquelles les structures représentatives nationales réagissent aux changements économiques et technologiques paraît particulièrement pertinente.

Le projet s'inscrit dans une double visée comparative. Il cherche à confronter les expériences de représentation dans un même cadre national avec le fonctionnement de structures issues d'un autre contexte national. Il souhaite ainsi faire avancer aussi bien le savoir pratique que théorique sur la représentation des salariés. Son objectif premier consiste à avancer dans la connaissance d'un système étranger, « tout en dépassant le stade où la forme juridique est assimilée à (ou prise pour révélatrice de) l'essence de la représentation » (Dufour, Hege, 1994:5). En même temps, la comparaison

doit éclairer la signification des stratégies déployées et des références implicites des acteurs.

Après de premières enquêtes menées en équipe binationale (démarche suffisamment rare pour être soulignée), les chercheurs sont amenés à affiner leurs objets et leurs choix méthodologiques. En tant qu'instances électives, comités d'entreprises et *Betriebsräte* sont régulièrement interpellés aussi bien par les syndicalistes que les pouvoirs publics, notamment à cause de leurs attributions voisines dans les textes. Partant de l'idée de comparer ces deux structures à équivalence lexicale, l'équipe se rend compte de la nécessité, dans le cas français, d'inclure l'ensemble des instances de représentation dans leur dispositif de recherche. Il s'avère notamment que, dans la pratique syndicale, le comité d'entreprise ne jouit pas d'une place aussi prioritaire que celle qu'on lui accorde communément dans les recherches. Une deuxième approximation, elle aussi répandue dans la littérature spécialisée, concerne l'assimilation du comité d'entreprise, du comité central d'entreprise et du comité d'établissement, alors qu'en réalité leurs rôles sont distincts. La comparaison avec l'instance unique que constitue le *Betriebsrat* conduit ainsi l'équipe à prendre en compte l'ensemble des dispositifs représentatifs. En partant de l'établissement comme lieu d'enquête, il s'agit désormais de s'interroger sur les relations qu'entretient cet espace singulier avec l'ensemble des autres sites (autres établissements, entreprises mères, regroupements professionnels).

Un des apports de cette recherche est de mettre en question les lectures « spontanées » de la représentation, consistant à expliquer les différences des relations professionnelles entre les deux pays par une série de présupposés politiques (individualisme *versus* collectivisme ; conflictuel *versus* cogestionnaire ; idéologique *versus* pragmatique, etc.). Alors que ce mode d'explication est aussi celui de certains réformateurs français (et allemands), qui élèvent le système allemand de relations professionnelles au rang de modèle, l'enquête montre par exemple à quel point l'assimilation entre cogestion et absence de conflit est trompeuse. Sur un plan théorique, l'interrogation sur l'efficacité de la représentation dans les deux pays conduit l'équipe à reléguer les arrangements institutionnels au deuxième plan et à se centrer sur les conditions de constitution des acteurs comme facteur explicatif. Le concept de « production des acteurs », relié à une théorie d'identité de groupes et de représentation, devient central. Désormais, c'est la « différence de capacité des acteurs à assurer un processus d'identification des collectifs salariés, à travers ou par-delà des institutions, qui explique les différences de capacité représentative, au sein de chaque pays ou dans la comparaison entre eux » (Dufour, Hege, 1994:180).

C'est sur ce socle méthodologique et théorique que l'IRES a pu marquer de son empreinte le paysage de recherche sur la représentation dans

les entreprises, en France et au-delà. Le périmètre géographique de la recherche comparative s'est élargi aussi, en intégrant successivement la Grande-Bretagne, la Suède, l'Italie et le Canada et en associant de nouvelles équipes étrangères. Les objets de recherche comparatifs (mandatement, petites entreprises, systèmes de négociations collective, etc.) ont également varié ; des interrogations anciennes ont été reprises, conduisant parfois les auteurs à revisiter des entreprises présentes dans les premiers échantillons afin de saisir les évolutions à plus long terme. Deux de ces projets avaient donné lieu à des monographies (Dufour, Hege, 2002 ; Dufour *et al.*, 2006) ; leur traduction en anglais assure la connaissance de ces travaux au-delà du public francophone.

III. Examen d'objets comparatifs nouveaux

Les organisations syndicales et les représentants des salariés ont constitué des objets largement investigués à l'IRES. Les chercheurs se sont aussi engagés dans l'étude des deux autres acteurs du jeu à trois des relations professionnelles : les organisations patronales et l'Etat (III.1). L'étude des jeunes ou des femmes a contribué à déconstruire la notion de modèle national, appelant à s'intéresser de plus près aux jeux d'échelles entre les différents niveaux d'interactions entre acteurs (III.2).

L'insistance sur les acteurs, leurs stratégies, leurs contraintes et leurs évolutions constitue un choix constant de l'IRES dans le paysage de la recherche en France dont témoigne l'exament d'objets comparatifs nouveaux. Ces nouveaux objets s'inscrivent, pour une part, dans la continuité et étaient déjà en partie développés en 2002. Parmi les nouveaux acteurs des relations professionnelles qui ont été étudiés en comparaison internationale, on trouve désormais à l'IRES le patronat et le ministère du Travail.

III.1. Les acteurs sociaux et l'Etat

L'acteur patronal, souvent négligé, joue un rôle majeur dans le champ de la régulation sociale et ses prises de positions sont susceptibles d'affecter celles des organisations syndicales comme celles des autorités publiques. A cet objet, étudié de longue date notamment par les historiens (Daumas *et al.*, 2010), manquait des analyses plus sociologiques et comparatives sur la transformation de la représentation patronale. S'attachant à éclairer un pôle des relations professionnelles absent jusqu'alors à l'IRES, les organisations patronales, le numéro spécial de la *Chronique internationale* de septembre 2001 innove grâce à l'inclusion des organisations patronales européennes dans le périmètre d'enquête.

L'article de cadrage (Dufour, 2001) fait le constat d'une étonnante multiplicité des formes d'organisation patronale. Cette dernière témoigne non

seulement de la diversité des entreprises et des patrons mais aussi du mode de représentation par la diversité : organisations à adhésion obligatoire ou volontaire, séparation plus au moins étroite entre organisations sociales chargées de la gestion de la main-d'œuvre et organisations politico-économiques organisant la confrontation des entreprises ; organisations « optionnelles » se chargeant des débats prospectifs anti-institutionnels, etc. Cette première classification devient dans un deuxième temps l'objet d'une « sociologisation » de la représentation patronale, démarche d'ailleurs classique dans la construction des numéros spéciaux qui utilisent la méthode monographique pour ensuite en tirer des généralisations dépassant les spécificités nationales. L'article de cadrage plaide en faveur d'une vision qui conçoit les contradictions internes comme l'expression de l'unité. Les cohésions et dissociations au niveau de l'action collective du patronat se font d'une façon dynamique, sous pression des fortes demandes d'autonomie de ses membres. Les clivages en son sein sont exacerbés par le poids inégal des entreprises qui le constituent. L'offre de services individualisés aux petites entreprises peut permettre de les rallier, même si ces dernières peuvent sortir du giron organisationnel à tout moment. Si l'ensemble des contributions nationales dans ce numéro spécial fait ressortir des changements de structures, ceux-ci mènent à des interrogations sur les perspectives, les champs et les moyens de l'action patronale. L'article de Dufour fait l'hypothèse que la globalisation des échanges et l'émergence d'importantes firmes transnationales ont exacerbé la tension entre petites et grandes entreprises et ont, en même temps, accru l'autonomie de ces acteurs vis-à-vis du politique. La composante sociale de l'action patronale n'est pas restée indemne de ces mutations : elle perd de sa réactivité historique face aux revendications syndicales et elle est instrumentalisée par les membres de ces associations patronales à des fins de compétitivité économique. La décentralisation des négociations collectives peut constituer un moyen d'accroître cette compétitivité, mais elle suppose paradoxalement que les acteurs centraux s'affirment fortement.

L'acteur étatique, en l'occurrence le ministère du Travail, fait aussi partie des acteurs étudiés en comparaison internationale par les historiens et les sociologues. Une recherche portant sur l'Etat et les acteurs sociaux face à la démocratie industrielle en France et en Allemagne entre 1945 et 1980 (Dupré *et al.*, 2006) montre que la *Mitbestimmung* [7] a fait l'effet d'un repoussoir en France, parce qu'elle était contraire à la tradition nationale de non-compromission du mouvement ouvrier dans les décisions patronales. En Allemagne, le modèle français de la planification a stimulé des échanges entre les deux pays et dans l'arène européenne mais n'a suscité au final qu'un large refus allemand.

7. Traduite par le terme de cogestion en français.

Plus généralement, étudier ce ministère en comparaison internationale permet de mettre au jour son périmètre mouvant et les formes relationnelles et croisées de son action administrative. Elles ne constituent certes pas un phénomène nouveau : le ministère du Travail est constitué en 1906 à partir d'un horizon politique large et non d'une simple adjonction à l'Etat d'un organe spécial. Mutuelles, syndicats, parlementaires socialistes, catholiques ou protestants sociaux ont joué un rôle dans l'émergence de cette administration, favorisée par l'existence d'une nébuleuse réformatrice internationale. En effet, ces activités de surveillance des lois du travail et de prévention des conflits sont loin d'être liées à une histoire spécifiquement française : elles sont aussi redevables de traditions étrangères qui ont circulé entre différents pays en fonction des périodes et ont été adaptées selon les contextes (Join-Lambert, 2012).

III.2. Au-delà du modèle national

Placer la focale sur les acteurs empêche de recourir à une opposition entre le global et le territorial. Elle incite à introduire une relation plus complexe entre les différents niveaux, à examiner leur autonomie relative et leurs interactions. Cette posture nécessite de croiser différents niveaux d'analyse et de prendre en compte des « jeux d'échelles » (Revel, 1996).

Nouveaux objets de recherche et déconstruction des modèles nationaux

De nouveaux objets jusqu'à présent peu étudiés, soit parce que les organisations syndicales s'étaient peu emparées de la question, soit parce que les questions qu'ils posent sur la représentation des travailleurs sont montées récemment, relativisent la prégnance du modèle national. Non seulement en tant que norme (le « modèle » allemand, le « modèle » danois) mais aussi en tant que notion scientifique. D'autres segmentations (genre, classes d'âge, secteur économique, taille d'entreprise, public/privé) invitent à déconstruire les modèles nationaux supposés avoir des effets univoques sur les populations.

Parmi les acteurs jouant un rôle central dans la politique de l'emploi et qui ont longtemps été insuffisamment étudiés dans les publications de l'IRES figurent les jeunes, les femmes et les immigrés. Les travaux consacrés aux jeunes ont contribué à montrer qu'au sein des institutions se crée un jeu d'acteurs qui confère à ces acteurs une efficacité ou non. Plusieurs travaux de l'IRES (Lefresne, 2011) démontrent ainsi qu'il n'existe pas de mode de formation initiale par essence plus performant qu'un autre. L'apprentissage a été « jusqu'à un certain point conforté en Allemagne alors qu'il s'effondrait au Royaume-Uni. Symétriquement, la scolarisation des formations professionnelles s'est trouvée renforcée en Suède, alors que ces formations sortaient de plus en plus du champ scolaire dans les pays latins dont la France. En Allemagne et en Suède, c'est la construction de

compromis forts autour du rôle central de la formation et de la politique de l'emploi qui a permis aux institutions de garantir une meilleure insertion des jeunes » (Lefresne, 2003). La prise en compte de la représentation des salariés dans les petites entreprises (Dufour *et al.*, 2007) a permis de mesurer l'écart avec celle des grandes entreprises, dont le fonctionnement sert de base aux généralisations sur les caractéristiques des « modèles ».

L'introduction des femmes et du genre dans les comparaisons internationales mériterait de plus amples recherches à l'IRES. Elle constitue en effet une perspective féconde pour dépasser les oppositions réductrices entre modèles nationaux (Marry, 2012). La critique de l'oubli des femmes et du travail gratuit « qu'elles assument dans la famille dans les diverses comparaisons, notamment dans celles des Etats Providence d'Esping-Andersen, a conduit aussi à un renouvellement des indicateurs pris en compte » (Marry, 2012:138). La prise en compte de la dimension du genre ne conduit d'ailleurs pas seulement à l'ajout de variables ou d'indicateurs, elle interroge aussi « le caractère plus ou moins inégalitaire selon le sexe des arrangements, propres à chaque pays, entre divers acteurs, sphères et institutions (éducation, entreprises, Etat, famille, etc.) » (Marry, 2012:155).

Elle doit aussi inciter à renforcer notre regard sur des sujets comme celui de l'immigration ou des mobilités et des parcours professionnels, qui n'ont guère été construits à l'IRES comme des objets de recherche comparative internationaux en tant que tels, souvent parce que les débats sur la représentation des travailleurs qui leur sont liés sont récents. Là tout particulièrement, la mondialisation des activités économiques traverse ces questions et conduit à s'interroger plus spécifiquement sur la circulation du travail (délocalisation), des travailleurs (migrations internationales et européennes) et des idées, des discours, en portant un intérêt spécifique aux rémanences du travail forcé dans les Etats qui, comme la Chine par exemple, ne sont pas assimilables à des Etats de droit. On peut aussi se demander si la comparaison internationale entre les statuts de salariés et bénévoles, de titulaires et non titulaires de la fonction publique, qui n'a guère été étudiée, ne mériterait pas de nouvelles investigations. La multiplication de ces points d'entrée se présente comme moyen privilégié d'éclairer la logique des articulations entre les segments et niveaux du monde social.

Reste que, dans le contexte d'intégration européenne et de mondialisation-européanisation des recherches sur les politiques publiques, certains chercheurs considèrent l'intégration de la dimension transnationale comme une urgence (Hassenteufel, 2005:114). Le transnational est conçu ici non pas comme un « niveau additionnel » appelant à être intégré, mais se constituant en interaction avec les autres échelles, possédant ses logiques propres et ayant des effets en retour (Hassenteufel, 2005:122-123). L'objet de la comparaison internationale ne serait plus tant de comparer les pays

entre eux que d'étudier la construction de certaines catégories au niveau supranational – souvent à partir d'échelons inférieurs – et leur processus de diffusion et de réappropriation à l'échelon national : cette dynamique est observée en matière de protection sociale en France et en Allemagne (Hassenteufel, 2011), de libre prestation de services (Menz, 2005) ou de politique d'immigration (Menz, 2009). Cette option représentée en France chez les historiens par les approches en termes d'histoire croisée (Rosental *et al.*, 2006 ; *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 2007/5) conduit à enrichir les cadres d'analyse en prenant en compte les échanges, les phénomènes de mimétisme institutionnel, les influences réciproques par le jeu des acteurs (Raveaud, 2012, dans ce numéro), le conflit ou la coopération entre les acteurs et les espaces. Les relations entre acteurs et espaces deviennent alors un objet privilégié de la recherche.

L'identification d'une entité commune aux différents pays peut poser problème. Le cas des salaires, étudié dans ce numéro, en constitue une illustration particulièrement intéressante. Il montre la difficulté à mesurer le coût salarial par un indicateur unique, alors que les indicateurs sont très différents selon les pays et selon qu'ils prennent en compte ou non les cotisations salariales, patronales, les revenus de la protection sociale, etc. De même, le lien entre coût salarial et compétitivité des salaires n'est pas le même selon les pays, comme le montre l'article de Chagny *et alii* (2012, dans ce numéro). L'Union européenne, lorsqu'elle se fonde sur un indicateur macroéconomique unique pour l'ensemble des pays, sans prendre en compte l'inflation structurelle propre à chaque pays, ou sans que cet indicateur soit pondéré par un coût salarial unique, peut en déduire des conclusions erronées sur la compétitivité par pays.

Ainsi, sans vouloir assigner vainement une hypothèse unique aux nouveaux objets de recherche examinés à l'IRES et dans ses publications depuis une dizaine d'années, il nous semble toutefois qu'ils convergent pour tester l'idée d'une autonomie relative des niveaux de réalité comparés : le local, le régional, le sectoriel, etc., du public au privé, des politiques d'emploi à l'égard des jeunes, des femmes, et dans les systèmes de relations professionnelles. Ils appellent à la vigilance quant à la définition de l'objet de comparaison et aux distorsions auxquelles elle expose. Si les publications ont échappé aux logiques homogénéisantes, elles n'ont encore qu'insuffisamment pris en compte les « jeux d'échelles » entre les différents niveaux locaux, territoriaux ou nationaux, en s'efforçant de mettre à jour leurs interrelations.

Conclusion

Si le programme de l'IRES en matière de comparaison internationale a rempli une fonction heuristique, sa pratique par les chercheurs et dans les

publications de l'IRES, confrontée à l'hétérogénéité, invite à en déplacer les questions et à en complexifier les problématiques. On peut se demander si, par rapport à la fin des années 1980 où avait été posée pour l'IRES l'hypothèse méthodologique d'un modèle convergent de fonctionnement des économies, cette condition nécessaire pour faire de la comparaison internationale ne pourrait être aujourd'hui affinée. D'autant plus qu'un des effets paradoxaux du processus de globalisation est précisément de tendre à restreindre le champ de la comparaison, en rendant, en apparence du moins, les situations de plus en plus homogènes d'un pays à l'autre.

Toutefois, si la comparaison internationale a donné des résultats importants dans les travaux de l'IRES et continue d'ouvrir de nouveaux champs de recherche, elle comporte aussi certains risques épistémologiques. Celui d'abord de survaloriser l'importance des transferts et des inspirations, les chercheurs se contentant alors de céder à une mode, mettant en scène la dimension d'importation politique des réformes, par exemple dans les discours. Entrer dans le détail des pratiques incite au contraire souvent à un retour sur le cadre national montrant une forte prégnance du national dans ces réformes. Il en va ainsi par exemple de la réforme de la notation et de l'évaluation des fonctionnaires, dont on a dénoncé le caractère importé du *New public management* : si cette pratique en matière de notation des fonctionnaires, inspirée du Royaume-Uni, apparaît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle disparaît et réapparaît selon des chronologies différentes (Join-Lambert, Lochard, 2009). Un autre danger réside dans le fait que la logique comparatiste, rendant nécessaire la définition d'une comparabilité, expose à trouver dans les résultats l'hypothèse de départ. Ainsi, pour traiter statistiquement des données sur plusieurs pays, des catégories sont construites, au risque de proposer des artefacts qu'on retrouve nécessairement à la fin au titre de résultat.

La pratique comparative reste donc fragile car elle est soumise à un certain nombre de conditions et contraintes en termes de ressources. En général d'ailleurs, la recherche universitaire française elle-même, comparée à ses voisines, a peu d'appétence pour l'étranger et les domaines culturels jugés lointains (Douki, Minard, 2010). Surtout, la question du coût, entendu au sens large, à la fois institutionnel, intellectuel et financier ne peut être sous-estimée. Il n'y a pas de comparaison internationale sans entraînement, sans réseaux pérennes de chercheurs, sans échanges réguliers, ni sans liens durables entre équipes. La comparaison nécessite le plus souvent une association avec d'autres chercheurs, tant la récolte de matériaux communs sur deux ou plusieurs pays est exigeante et le croisement de regards nécessaire pour échapper à l'ethnocentrisme. Les instituts de recherche liés aux syndicats, notamment en Allemagne et en Italie, et l'Institut syndical européen

peuvent à cet égard fournir le support au développement d'un programme ambitieux de travaux comparatifs.

La tension entre la temporalité courte de la demande sociale, souvent ponctuelle, et le temps long de la recherche est accrue dans le cas de la comparaison internationale, dont les catégories ne peuvent être transposées qu'au prix d'un important travail de clarification de leurs usages dans les différents pays et de terrain mené conjointement et dans la durée. En ce sens, les coopérations ponctuelles qu'occasionnent les publications des deux revues ont leurs limites. De fait, elles obligent à donner la priorité aux études « de bureau » quand des études empiriques, par la confrontation au terrain, enrichiraient considérablement les analyses. Ainsi, pas de projet fécond de recherches comparatives sans pluridisciplinarité forte et multinationalité assurée d'équipes suffisamment étoffées.

Références bibliographiques

Amable B. (2005), *Les cinq capitalismes*, Paris, Editions du Seuil.

Appelqvist O. (2008), « Deux voies politiques vers le plein-emploi et deux modèles sociaux : France-Suède (1944-1948) », *La Revue de l'IRES,* n° 56, p. 61-93.

ApRoberts L., Reynaud E. (1992), *Les systèmes de retraite à l'étranger. Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni*, Paris, IRES.

Artus I. (2011), « Les salariés précaires et la codétermination en Allemagne – la représentation collective au-delà des normes », *La Revue de l'IRES*, n° 68, p. 109-140.

Bruggeman F., Gazier B., Paucard D. (2012), « Affronter les restructurations d'entreprise en Europe, propositions pour une démarche unifiée », *La Revue de l'IRES*, n° 72, p. 29-64.

Bruno I. (2008), *A vos marques, prêts… cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant.

Chagny O., Husson M., Lerais F. (2012), « Les salaires : aux racines de la crise de la zone euro ? », *La Revue de l'IRES*, n° spécial, « 30 ans de salaire, d'une crise à l'autre », n° 73, p. 69-98.

Concialdi P., Math A. (2003), « Réforme des retraites et ressources des personnes âgées : quelques enseignements des expériences étrangères », *La Revue de l'IRES*, n° 41, p. 1-37.

da Costa I., Rehfeldt U. (2012), « Les négociations collectives transnationales : dynamiques des accords-cadres européens et mondiaux », *La Revue de l'IRES*, n° 71, p. 115-146.

Dogan M., Pelassy D. (1982), *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris, Economica.

Douki C., Minard P. (2007), « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 5, n° 54, p. 7-21.

Douki C., Rosental P.-A., Feldman D. (2006), « Pour une histoire relationnelle du ministère du Travail en France, en Italie et au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire », *in* Chatriot A., Join-Lambert O., Viet V. (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, p. 143-159.

Dufour C. (2001), « Représentations patronales : des organisations à responsabilités limitées », *Chronique internationale de l'IRES*, n° spécial, « La représentation patronale », n° 72, septembre, p. 1-17.

Dufour C., Hege A. (1994), *Les instances de représentation des salariés dans l'établissement. Comparaison France-Allemagne*, Rapport final, tome I, Paris, IRES.

Dufour C., Hege A (2002), *L'Europe syndicale au quotidien. La représentation des salariés en France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

Dufour C., Hege A. (2010), « Légitimité des acteurs collectifs et renouveau syndical », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 67-85.

Dufour C., Hege A. (2011), « Diversité des équipes de délégués et fondements communs de la représentation collective – Comparaisons internationales et retour », *La Revue de l'IRES*, n° 68, p. 19-42.

Dufour C., Hege A., Murhem S., Rudolph W., Wassermann W. (2006), *Les relations sociales dans les petites entreprises. Une comparaison France, Suède, Allemagne*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

Dufour C., Hege A., Lévesque C., Murray G. (2009), « Les syndicalismes référentiels dans la mondialisation : une étude comparée des dynamiques locales au Canada et en France », *La Revue de l'IRES*, n° 61, p. 3-37.

Dufour C., Hege A., Murhem S., Rudolph W., Wassermann W. (2006), *Les relations sociales dans les petites entreprises. Une comparaison France, Suède, Allemagne*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

Dupré M., Tallard M., Vincent C., Giraud O. (2006), « L'Etat et les acteurs sociaux face à la démocratie industrielle en France et en Allemagne entre 1945 et les années 1980 », *in* Chatriot A., Join-Lambert O., Viet V. (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux,* Rennes, PUR, p. 343-358.

Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF.

Fairbrother P., Yates C. (eds.) (2003), *Trade Unions in Renewal: A Comparative Study*, Londres, Routledge.

Fayolle J., Husson M., Dufour C., Hege A., Rehfeldt U. (2005), *Négociations et dynamiques salariales comparées en Europe*, Rapport pour le Commissariat général du Plan, IRES.

Frege C., Kelly J. (2004), *Varieties of Unionism: Struggles for Union Revitalization in a Globalizing Economy*, Oxford, Oxford University Press.

Freyssinet J. (1989), « Programme scientifique à moyen terme de l'IRES (1989-1994) », *La Revue de l'IRES*, n° 1, p. 5-29.

Freyssinet J. (2012), « Choix initiaux. Qu'est-ce qu'une revue de recherche "au service des organisations syndicales" ? », *La Revue de l'IRES*, n° spécial, « 30 ans de salaire, d'une crise à l'autre », n° 73, p. 9-12.

Gayon V. (2009), « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Elément de sociologie de la forme rapport », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 3, p. 324-342.

Giraud O. (2003), « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », *in* Lallement M., Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, Editions du CNRS, p. 87-106.

Hall P., Soskice D. (2001), *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.

Hantrais L. (2009), *International Comparative Research: Theory, Methods and Practice*, London, Palgrave McMillan.

Hantrais L., Letablier M.-T. (1998), « La démarche comparative et les comparaisons franco-britanniques », *La Revue de l'IRES*, n° 28, p. 145-162.

Hassenteufel P. (2005), « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de sciences politiques*, vol. 55, n° 1, p. 113-132.

Hassenteufel P. (2011), « Les transformations du mode de gouvernement de l'assurance maladie : une comparaison France Allemagne », *La Revue de l'IRES*, n° 70, p. 3-32.

Hege A. (2003), « Retour sur les apports de l'IRES : l'investissement dans la comparaison internationale », *La Revue de l'IRES,* « Supplément spécial XXe anniversaire », p. 36-39.

Hyman R. (1998), « Recherche sur les syndicats et comparaison internationale », *La Revue de l'IRES*, n° 28, p. 43-61.

Hyman R., Gumbrell-McCormick R. (2010), « Syndicats, politique et partis : une nouvelle configuration est-elle possible ? », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 17-40.

IRES (1992), *Syndicalismes. Dynamiques des relations professionnelles. Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Italie, France*, Paris, Dunod.

IRES (2003), « Supplément spécial XXe anniversaire », *La Revue de l'IRES*.

Join-Lambert O. (2012), **«** Administrations du travail », *in* Bévort A., Jobert A., Lallement M., Mias A. (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, p. 12-18.

Join-Lambert O., Lochard Y. (2010), « Construire le mérite dans la fonction publique d'Etat. Le cas de la Culture (1880-1980) », *Sociologie du travail,* vol. 52, n° 2, p. 151-171.

Jullien F. (2012), *Entrer dans une pensée ou Des possibles de l'esprit*, Paris, Gallimard.

Kahmann M. (2009), « La fusion comme processus et moyen de réforme syndicale. L'exemple de Ver.di », *La Revue de l'IRES*, n° 61, p. 39-73.

Labit A., Thoemmes J. (2003), « 20 ans de comparaison France-Allemagne : de l'effet sociétal à l'analyse de l'articulation des régulations globales et locales », *in* Lallement M., Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, Editions du CNRS, p. 23-28.

Lallement M. (2003), « Raison ou trahison ? Eléments de réflexion sur les usages de la comparaison en sociologie », *in* Lallement M., Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, Editions du CNRS, p. 107-120.

Lallement M., Spurk J. (dir.) (2003), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, Editions du CNRS.

Lefresne F. (2003), « L'investissement de l'IRES dans la comparaison internationale : deux apports majeurs », *La Revue de l'IRES*, « Supplément spécial XXe anniversaire », p. 40-43.

Lefresne F. (2011), « Royaume Uni : une "génération perdue" ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° spécial, « Les jeunes dans la crise », n° 133, novembre, p. 114-124.

Lévesque C., Murray G. (2010), « Comprendre le pouvoir syndical : ressources et aptitudes stratégiques pour renouveler l'action syndicale », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 41-65.

Marry C. (2012), « Les comparaisons France Allemagne au prisme du genre. Pour une critique des modèles nationaux », *in* Dupré M., Giraud O., Lallement M. (dir.), *Trajectoires des modèles nationaux. Etat, démocratie et travail en France et en Allemagne*, Bruxelles, PIE Peter Lang, p. 135-156.

Math A. (2001), « Quel avenir pour les retraites par répartition en Europe ? », *La Revue de l'IRES,* n° 36, p. 3-59.

Maurice M. (1989), « Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du travail*, vol. 21, n° 2, p. 175-191.

Maurice M., Sellier F., Silvestre J.-J. (1982), *Politique d'éducation et organisation industrielle*, Paris, PUF.

Menz G. (2005), *Varieties of Capitalism and Europeanization. National Response Strategies to the Single European Market*, Oxford, Oxford University Press.

Menz G. (2009), *The Political Economy of Managed Migration. Nonstate Actors, Europeanization and the Politics of Designing Migration Policies*, Oxford, Oxford University Press.

Ogien A. (2010), « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », *Revue française de Socio-économie*, n° 5, p. 19-40.

Passeron J.-C. (1991), *Le raisonnement sociologique,* Paris, Nathan.

Raveaud G. (2012), « L'Union européenne contre le salaire », *La Revue de l'IRES*, n° 73, n° spécial, « 30 ans de salaire, d'une crise à l'autre », p. 99-123.

Rehfeldt U. (2012), « L'européanisation de la participation des salariés dans les sociétés européennes par la négociation : potentialités et limites », *La Revue de l'IRES*, n° 71, p. 89-114.

Revel J. (dir.) (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Editions du Seuil.

Riffault H. (1995), « Les Européens et la valeur travail », *Futuribles*, n° 200, p. 25-46.

Schmitter P.C. (1981), « Reflections on Where the Theory of Neo-Corporatism Has Gone and Where the Praxis of Neo-Corporatism May Be Going », *in* Lehmbruch G., Schmitter P.C. (eds.), *Patterns of Corporatist Policy Making*, London/Beverly Hills, Sage.

Schömann I., Clauwaert S. (2012), *The Crisis and National Labour Law Reforms: A Mapping Exercise*, Brussels, ETUI.

Snell D., Fairbrother P. (2010), « Les syndicats, acteurs de l'environnement », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 153-172.

Vigour C. (2005), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.

Voss K. (2010), « Dilemmes démocratiques : démocratie syndicale et renouveau syndical », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 88-107.

Waddington J. (2012), « Comités d'entreprise européens : comment les salariés peuvent-ils exercer une influence ? », *La Revue de l'IRES*, n° 71, p. 23-50.

Waddington J., Kahmann M., Hoffmann J. (2005), *A Comparison of the Trade Union Merger Process in Britain and Germany. Joining Forces?*, London, Routledge.

Werner M., Zimmermann B. (2003), « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 7-36.

Yates C. (2010), « Comprendre le travail de soins, syndiquer des femmes : comment le cadrage d'un problème modèle une stratégie syndicale », *La Revue de l'IRES*, n° 65, p. 133-151.